

JEU CONCOURS ROTEKADVENT 2025 X NUKI

Article 1. Organisation du concours

Rotek et Nuki organisent conjointement un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat , accessible sur Instagram et Facebook. Le concours se déroule du 10 décembre 2025 à 00h00 au 30 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris).

Article 2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique résidant en France (France métropolitaine et DOM-TOM) et âgée de 13 ans minimum. Les mineurs doivent disposer de l'autorisation de leur représentant légal. Sont exclus de participation : les membres du personnel de Rotek et Nuki ainsi que leurs familles, et toute personne ayant participé à la conception ou à la mise en œuvre du concours. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3. Modalités de participation

Chaque participant peut jouer une fois sur Instagram et une fois sur Facebook. Les commentaires multiples ne donnent pas de chances supplémentaires.

Sur Instagram :

1. Être abonné aux comptes @nuki_smart_lock et @rotek.fr ;
2. Commenter la publication officielle du concours en taguant une personne.

Sur Facebook :

1. Se rendre sur la publication officielle du concours sur la page Facebook de Rotek ;
2. Rédiger un commentaire sous cette publication.

Toute participation frauduleuse entraînera la disqualification.

Article 4. Désignation des gagnants

Deux gagnants seront désignés via deux tirages au sort indépendants.

Pour chaque lot :

1. Un premier tirage déterminera aléatoirement le réseau social (Instagram ou Facebook) sur lequel le gagnant sera choisi. Ce tirage est indépendant pour chaque lot.
2. Un second tirage désignera un gagnant parmi les participations valides du réseau social désigné.

Les tirages auront lieu dans les 7 jours suivant la fin du concours.

Article 5. Lots

Les lots mis en jeu sont :

- Lot 1 : une serrure connectée Nuki Smart Lock Ultra
- Lot 2 : un pack comprenant une serrure connectée Nuki Smart Lock Go et un Nuki Keypad 1.0

Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 6. Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau social via lequel ils ont été tirés au sort. Ils disposent de 72 heures pour répondre et fournir les informations nécessaires à la livraison. Sans réponse dans ce délai, un nouveau gagnant pourra être désigné.

Article 7. Livraison des lots

Les lots seront expédiés par Nuki, qui prend en charge les frais d'envoi. La livraison s'effectuera uniquement à l'adresse fournie par le gagnant, en France. Rotek et Nuki ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol ou de la détérioration du colis lors de son acheminement.

Article 8. Responsabilités

Rotek et Nuki ne sauraient être tenus responsables en cas de dysfonctionnement des plateformes Instagram ou Facebook, de participations non reçues pour des raisons techniques ou de tout événement indépendant de leur volonté entraînant la modification ou l'annulation du concours.

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour vérifier la participation, contacter les gagnants et expédier les lots. Elles ne seront jamais revendues. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à contact@rotek.fr.

Article 10. Acceptation et consultation du règlement

La participation implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur demande à contact@rotek.fr.

Article 11. Litiges

Le règlement est soumis au droit français. Toute contestation sera tranchée souverainement par les organisateurs.